



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-214001554-20250523-250523H1651H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 mai 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUCHE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>12</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>3</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20250523-007

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU REGLEMENT DU FONDS D'INTERVENTION DU CDG40

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant l'accompagnement des agents de la commune opéré par la municipalité depuis 2020 ;

Considérant la mise en place du fonds de soutien aux collectivités dans le cadre de la prévention et amélioration des conditions de travail par le CDG40 ;

Monsieur le Maire expose la nécessité de continuer à équiper les services de la commune de matériels adaptés aux besoins de leurs missions mais également en conformité avec le bien-être des agents au travail.

A cet effet, monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant dans le but de demander une subvention pour équiper chaque service :

Plan de financement		
Fonds de soutien des collectivités CDG40	80,00%	4 993,41 €
Fonds propres collectivité	20,00%	1 248,35 €
Total		6 241,76 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, :

ARTICLE 1 -

Autoriser monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

ARTICLE 2 -

Autoriser monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec le dossier demande de subvention.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

J. DESBIEYS

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »